

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 23 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

8

Votants :

9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi vingt-trois février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 février 2024

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes Véronique DAVID, Catherine INGRES et MM Franck MAINARDIS, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mme et MM William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Daniel RODRIGUES, (procuration à Martial VIOLLET)

ABSENTS : MM Olivier COTTRAY, Carl DEVOUASSOUX et Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

- 3 AVR. 2024

COURRIER ARRIVÉ

07/2024

Objet : Travaux de restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup – approbation de l'avenant numéro 1 pour le lot numéro 7 - chauffage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération numéro 34 en date du 2 juin 2023, il a approuvé le choix des entreprises retenues pour les travaux de réfection intérieure de l'église Saint-Loup.

Le montant total du marché initial s'élève à **419 803,27 euros hors taxes**, soit 500 428,52 euros toutes taxes comprises.

En cours de chantier, il est apparu nécessaire de modifier certaines prestations pour lot numéro 7 :

LOT n°7 – CHAUFFAGE d'un montant de **33 639,69 € H.T.** attribué à l'entreprise **BEAUFILS PLOMBERIE Charpente** située rue Mal Franchet d'Esperrey (42 000 SAINT ETENNE) :

Suite à la modification du réseau de chauffage justifiée par l'importance du dénivelé du sol, certains postes ont été supprimés et remplacés :

Prestations supplémentaires : 3 546,68 € H.T.

- Pour l'isolation du sol : les plaques isolantes en mousse de polyuréthane sont remplacées par l'application d'une mousse isolante projetée nécessitant l'intervention d'un spécialiste : + 2 864,42 €
- Adaptation du matériel pour le plancher chauffant pas de 15 centimètres (collecteurs et tubage) : + 682,26 €

Prestations non réalisées : 3 966,84 € H.T.

- Suppression des régulations du plancher chauffant comprenant les sondes, les thermostats d'ambiance, deux vannes motorisées modulantes par départ de zone, un boîtier récepteur multi canal et un régulateur électronique : – 3 966,84 €

Le montant de l'avenant numéro 1 s'établit en moins-value à **420,16 € H. T.**

Le nouveau montant du marché s'élève à un total de : 33 219,53 € H. T.

Le nouveau montant TOTAL du marché de travaux s'élève à 419 383,11 euros hors taxes, soit une moins-value de 420,16 euros hors taxes par rapport au marché initial.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté,

➤ APPROUVE le nouveau montant du marché de travaux,

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 28/03/2024 et de sa publication le 28/03/2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

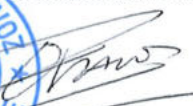
Le Secrétaire de séance,



Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.